

FINALITÉ

Une analyse des accidents du travail permet de comprendre ce qui s'est passé et de mettre en place des améliorations afin qu'ils ne se reproduisent plus au sein de l'établissement.

Cette analyse doit être **formalisée selon une méthodologie** définie au préalable et doit être réalisée **de manière systématique**. Les incidents, appelés aussi presque accidents peuvent être analysés selon la même méthode afin de prévenir la survenue de situations dangereuses dans l'établissement.

Les 4 étapes de l'analyse doivent être réalisées **en groupe de travail**. Seront associés à cette

analyse, la victime (si c'est possible), les Instances Représentatives du Personnel (IRP), les éventuels témoins, un ou plusieurs collègues de la victime, les membres de l'encadrement pouvant valider le plan d'action associé, une personne de l'agence d'intérim si la victime est un intérimaire et toute autre personne que vous jugerez utile (médecin du travail, responsable maintenance...). L'analyse doit être réalisée **dans les plus brefs délais** et pourra être complétée au retour de la victime.

1. RECUEILLIR LES FAITS / CIRCONSTANCES DU DOMMAGE

La collecte d'informations se réalise :

- Par l'**observation**,
- Par la **mesure** : poids, distance, température, dimensions...
- Par des **entretiens** avec la victime, les collègues et/ou les témoins
- Par la **recherche documentaire** : fiches techniques, dossiers machines, modes opératoires...

Un accident, c'est une histoire dont on connaît la fin. Pour la constituer, on cherche à connaître quel était le travail demandé, quel en était le déroulement habituel et aussi ce qui a changé ou ce qui s'est passé d'inhabituel.

Écrire le récit de l'histoire avec des faits observés, vérifiables et indiscutables. Classer toutes les informations recueillies dans les 5 rubriques suivantes :

- **Activité** : Quelle était la tâche prescrite à la victime ? Que faisait-elle au moment des faits ? Y'a-t-il eu quelque chose d'inhabituel ?
- **Organisation** : Quelle organisation ? Quelles particularités ? Moyens de communication ? Relations dans les équipes ? Contraintes extérieures ?
- **Matériel** : Quel matériel était utilisé ? Quels sont les risques spécifiques ? Quels sont les moyens de prévention mis en œuvre ? EPI ? Quel est l'état du matériel ? Origines de la panne ou défaillance ?
- **Humain** : Qui est la victime ? Niveau de formation ? Expériences ? Circonstances particulières ? Restrictions d'aptitudes ? Autres personnes impliquées ?
- **Environnement** : États des sols ? Bruit ? Température ? Éclairage ? Vapeurs ? Poussières ?



À Proscrire

- Les jugements de valeur sur les personnes
- Les opinions, les impressions, les suppositions
- Les solutions a priori
- Les faits décrivant un autre évènement

2. RECHERCHER LES CAUSES ET LES FAITS DÉCLENCHEURS

Parmi les faits recensés, déceler les causes qui sont à l'origine de l'accident. Le comportement d'un salarié est induit par son environnement et l'organisation du travail.

L'accident du travail ne résulte jamais d'une cause unique mais bien d'une combinaison de plusieurs facteurs organisationnels, techniques et humains. **Cette démarche ne doit pas conduire à la recherche de responsabilités.**

Différentes méthodes existent comme par exemple l'arbre des causes ou les 5 Pourquoi pour déterminer ces facteurs. Un outil d'aide à la recherche des causes et des mesures de prévention est mis à votre disposition pour initier votre démarche (voir annexe 1a).

3. DÉFINIR LES MESURES DE PRÉVENTION / PLAN D'ACTION

Ces mesures doivent respecter les 9 principes généraux de prévention <small>(article L4121-2 Code du Travail)</small>	EXEMPLE Risque d'intoxication par solvant
<ol style="list-style-type: none">1. Eviter ou éliminer le risque2. Evaluer les risques qui ne peuvent être évités3. Combattre les risques à la source4. Adapter le travail à l'homme5. Tenir compte de l'évolution de la technique6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent : la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et influence des facteurs ambiants8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle9. Donner des instructions appropriées aux travailleurs	EFFICACITÉ Suppression du risque : Suppression de l'opération de nettoyage par solvant Réduction du risque : Utilisation en zone confinée Confiner le risque : Captage à la source (aspiration) Protection individuelle : Masque Consigne de faire attention !

- Les mesures peuvent être des solutions organisationnelles, techniques et/ou des solutions humaines.
- **Attention à ne pas déplacer le risque ou à en générer de nouveaux.**
- En fonction des causes identifiées, les mesures de prévention doivent être formalisées dans un plan d'action comprenant **les solutions validées, les moyens associés, les délais de réalisation et les responsables de la mise en œuvre de chacune d'elles.**
- C'est l'occasion de vérifier l'efficacité de l'organisation des secours et d'ajouter des mesures de prévention adaptées



Pour vous aider, un exemple d'analyse AT est réalisé via les outils proposés : annexes 1b et 1c

4. INTÉGRER DANS LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES

À la suite de l'analyse, le **DUER** - Document Unique d'Évaluation des Risques doit être **mis à jour** en intégrant les éléments de l'analyse AT. Périodiquement, vérifier l'application des mesures de prévention du DUER et leur efficacité en fonction de l'évolution des activités.

Si des AT similaires se reproduisent, l'évaluation des risques et les mesures de prévention associées doivent être remises en question.